

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES
OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECABORNES

ACTION 5.1.2 : DEVELOPPER UN DISPOSITIF DE COVOITURAGE POUR TOUS ET POUR TOUS LES MOTIFS		ATTENUATION ET ADAPTATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, CONSOMMATION D'ENERGIE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	A travers son plan de mobilité simplifié, CMC souhaite développer la pratique du covoiturage afin de réduire l'utilisation de la voiture. A l'heure actuelle, le territoire dispose de quatre aires de covoiturage à Locminé, Moustoir'Ac, Plumelec et Saint Allouestre		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'usage de la voiture individuelle sur le territoire • Réduire les émissions de polluants liées aux transports • Permettre l'accès à la mobilité au plus grand nombre 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Mise en place d'un Plan de Mobilité Simplifié Recrutement d'un chargé de mission Mobilité à mi-temps Adhésion à Blablacar daily		
Contenu de l'action	ACTION EN COURS – A POURSUIVRE ACTION RECURRENTE <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déployer un dispositif commun sous une « marque » unique (blablacar daily) ➤ Communiquer, animer et sensibiliser ➤ Rendre visible les aires de covoiturage ➤ Développer de nouvelles aires de covoiturage ➤ Favoriser l'intermodalité en les rendant accessibles par tous les modes de déplacement ➤ Mener une réflexion sur la création de lignes de covoiturage 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	CRTE, Projet de territoire, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Territoires d'industrie, Plan de Mobilité Simplifié, Petite Ville de Demain, Schéma Directeur Cyclable	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Toutes les actions de l'axe 5.1 Action 5.2.1 : Sensibiliser les habitants aux transitions écologiques et énergétiques Action 5.2.2 : Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions écologiques et énergétiques	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC		Partenaires
	Pilote : aménagement/mobilité – 0.25 ETP Supports : communication, bâtiments – 0.02 ETP chacun Associés/informés : développement économique		Département, communes, partenaires privés, entreprises, commerçants, plateforme de mobilité, Région, CCAS
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	Coût total de l'opération Blablacar daily (adhésion + financement) = 31 110 € HT dont 15 550 € HT de reste à charge pour CMC en 2024 A définir pour les aménagements des aires et de leur accessibilité		
Financement	Ministère de la TE « Développer le covoiturage sur son territoire » : 20% pour la réalisation des aires, parking de covoiturage, et signalétique et 50% pour les lignes de covoiturage dont les infrastructures, les frais de fonctionnement pour les 3 premières années de fonctionnement, l'ingénierie de projet et l'animation Département : soutien en faveur des équipements mobilité douce (max 30%) Fonds vert : 50% pour adhésion et financement de trajets		
Echéance	2025-2030		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation		Source	Valeur cible (2030)
Nombre d'aires de covoiturage créées			A définir
Nombre de trajets covoiturés			A définir
Nombre d'animations mises en place			A définir
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : + (Amélioration significative d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Préconisation et mesures ERC : (E) Préférer les transports en commun et les mobilités douces au covoiturage dans les communications officielles		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES
OBJECTIF 5.1 : INCITER AUX TRANSPORTS DECABORNES

<p>(E) Encourager la diminution des déplacements par des mesures d'évitement et de réduction des déplacements (télétravail, PDE, espaces de coworking, commerces de proximité, etc.)</p> <p>(E) Dans le cadre de la création de d'aires de covoiturage, privilégier la conversion d'espaces existants plutôt que la création de nouvelles infrastructures</p> <p>(R) En cas de création de nouvelles infrastructures, privilégier des revêtements perméables, en particulier dans les zones naturelles protégées du territoire</p> <p>(C) Compenser les surfaces imperméabilisées</p> <p>(R) Prendre en compte les flux touristiques / week-end</p>	
---	--